

Oui au voile à la Haute Ecole

Le tribunal des référés de Liège, qui avait été saisi par seize étudiantes voilées, vient de rendre son verdict : la Haute école de la Province de Liège (HEPL) ne peut interdire « le port d'insignes, de bijoux ou de vêtements qui expriment une appartenance philosophique, religieuse et/ou politique ». Le juge a rappelé le principe de base de la liberté de culte et estimé qu'une interdiction générale n'était pas une mesure « proportionnée à l'objectif poursuivi ». Unia, le centre interfédéral pour l'égalité des chances, s'est réjoui de cette décision et plaide pour une circulaire qui apporterait une solution globale en Fédération Wallonie-Bruxelles. (b)